



## RÈGLEMENT SAISON 2018

### Principe

Le « Challenge parisien par équipes mixtes de club » a pour objectif de promouvoir et d'encourager la pratique compétitive en équipe dans les clubs parisiens sur la base de 2 concours de tir Fédéral.

Il se distingue de la filière par équipes puisqu'en raison de la mixité, les équipes engagées dans le « Challenge parisien par équipes mixtes de club » ne peuvent pas participer à la Finale Régionale des Divisions Départementales et accéder aux Divisions Régionales.

### Catégories des équipes

Une seule catégorie est ouverte :

#### Arc Classique Mixte

(Équipes constituées de 3 ou 4 archers Minime à Super-vétéran, avec au moins un homme et une femme pour assurer la mixité)

### Limitations

Un club ne peut engager qu'une seule équipe. Tout club ayant une équipe en Division Nationale (D2, D1) et/ou une équipe en Division Régionale (DRH, DRE) en Arc classique ne peut pas aligner ses 3 meilleurs archers de la saison précédente (*cf.* classement national FITA) dans son équipe Challenge parisien.

Le « Challenge parisien par équipes de club » ne sera organisé que s'il y a au moins 3 équipes engagées pour la saison.

### Concours

Les concours ouverts au « Challenge parisien par équipes mixtes de club » pour la saison 2018 sont les suivants :

- Concours Fédéral du 14-15 avril 2018 (Pantin)
- Championnat de Paris de tir Fédéral du 16 juin 2018 (CTSARC de Chennevières-sur-Marne)

### Règles applicables

La mixité homme/femme est OBLIGATOIRE.

Les archers peuvent être différents d'une étape sur l'autre, en veillant au respect de la mixité. Tous les membres d'une équipe, y compris le capitaine (le cas échéant), doivent être en tenue de club identique.

Les catégories tirent aux distances et sur les blasons réglementaires en vigueur :

- 2 x 30m sur blason de 80 pour les Minimes
- 2 x 50m sur blason de 122 pour les Cadets à Super-Vétérans



# CHALLENGE PARISIEN PAR ÉQUIPES MIXTES DE CLUB



Sauf mention contraire, les compétitions et les départs sont imposés.

Le classement des équipes s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe déclarée. Le score d'au moins une féminine et le score d'au moins un homme sont obligatoirement pris en compte dans le score total de l'équipe.

À l'issue de chaque épreuve, des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 à 15	16 à 20	21 à 25	26 à 30
Points	18	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

En cas d'absence à l'une des étapes, aucun point ne sera attribué à l'équipe concernée.

Le classement général sera effectué à l'issue des deux épreuves. L'équipe gagnante remportera le trophée pour un an et le remettra en jeu pour la saison suivante. Celui-ci sera remis lors de la cérémonie de célébration des lauréats parisiens aux compétitions régionales et nationales organisée après les derniers championnats de la saison 2018.

Le trophée est définitivement gagné après 3 victoires d'affilée, à défaut au bout de 5 victoires.

Lors de chaque épreuve, les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis le 2<sup>ème</sup> score. En cas d'égalité persistante, les 2 équipes seront déclarées ex-aequo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.

Pour le classement final, en cas d'égalité de points à l'issue des 2 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 2 épreuves. S'il y a toujours égalité, le départage s'effectuera sur le meilleur score total obtenu en additionnant le score du meilleur archer à chaque épreuve. En cas d'égalité persistante, les équipes seront déclarées ex-aequo.

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.



## Formulaire d'inscription au Challenge parisien par équipes mixtes de club (Engagement de l'équipe)

Club

Nom du responsable / capitaine :

---

Équipe arc classique mixte

Retourner ce formulaire accompagné du règlement à l'adresse suivante :

Comité Départemental de Paris – Tir à l'Arc  
32 rue Rottembourg  
75012 PARIS  
[sport@tiralarc75.fr](mailto:sport@tiralarc75.fr)

Date limite de dépôt des candidatures :

**5 avril 2018**

### IMPORTANT

Les participants devront veiller à s'être inscrits au concours fédéral de Pantin (14 et 15 avril 2018) qui constitue la première étape du challenge.

Dans la mesure où le concours de Pantin est également support du championnat de Paris FITA, le choix du départ pour le challenge est laissé libre.



**Feuille de résultats 1<sup>ère</sup> étape**  
**Concours Fédéral de Pantin 14-15 avril 2018**  
*Pantin*

Club

Équipe arc classique mixte

Archer	Licence	Catégorie	Score
Seuls les trois meilleurs scores doivent être totalisés			<b>TOTAL</b>
Le score d'au moins une féminine et le score d'au moins un homme sont obligatoirement pris en compte dans le score total de l'équipe.			



## Feuille de résultats 2<sup>ème</sup> étape

Championnat de Paris Fédéral 16 juin 2018

CTSARC Chennevières-sur-Marne

Club

Équipe arc classique mixte

Archer	Licence	Catégorie	Score
Seuls les trois meilleurs scores doivent être totalisés			<b>TOTAL</b>
Le score d'au moins une féminine et le score d'au moins un homme sont obligatoirement pris en compte dans le score total de l'équipe.			